

Projet de relevé de conclusions n° 57
Réunion plénière du jeudi 21 octobre 2010

La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) s'est réunie, en formation plénière, le jeudi 21 octobre 2010, sous la présidence du Président de la Commission, Monsieur Bernard LODIOT.

MEMBRES PRESENTS :

Membres :

- M. Jean-Marc **BOIVIN**, *Handicap International*
- M. Patrice **BOUVERET**, *Observatoire des Transferts d'Armements*
- M. Camille **GOSSELIN**, *Handicap International*
- M. Bernard **LODIOT**, *Ambassadeur (e.r.) Président de la CNEMA*
- Général Jean-François **PARLANTI**, *ministère de la Défense (Division maîtrise des armements)*
- M. François **ROCHEBLOINE**, *Député de la Loire*
- Dr Viviane **VEAUX-RENAULT**, *Médecin chef en charge de l'appareillage*

Autres participants :

- Mme Anne-Claire **HOYAUX**, *MAEE (DGM)*
- CF Erwan **ROCHE**, *ministère de la Défense (Division maîtrise des armements)*
- M. Benjamin **WEISZ**, *MAEE (ASD/DT)*

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du relevé de conclusions n°56
- 2- Convention d'Oslo sur les armes à sous munitions : état d'avancement du décret d'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010
- 3- Convention d'Oslo sur les armes à sous munitions : état de préparation de la préparation conférence des Etats parties (Ventiane, 9 au 12 novembre 2010)
- 4- Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel : compte rendu de la réunion intersessionnelle (Genève, 21 au 25 juin 2010)
- 5- Séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines (Nouakchott, 27 au 30 septembre 2010)
- 6- Questions diverses

La réunion est ouverte à 9h30 par le Président de séance.

1- Adoption du relevé de conclusions n°56

Le relevé de conclusions n°56 concernant la réunion précédente de la CNEMA est adopté sans modification.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE se félicite de l'adoption du projet de loi tendant à l'élimination des armes à sous-munitions en juillet dernier.

Il rappelle la nécessité d'une diffusion large du rapport annuel de 2009 ainsi que du développement des outils de communication de la CNEMA, notamment auprès des médias. La CNEMA reste, selon lui, peu connue de l'opinion publique.

Le Président prend note de cette remarque et rappelle que le rapport a été tiré à 200 exemplaires, tous distribués à des parlementaires, acteurs de la société civile, ambassades, etc.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE interroge le Président sur les suites réservées à la mission que des représentants de la CNEMA ont effectuée au Sénégal du 26 au 31 octobre 2008. Le Président indique qu'il est difficile d'en établir le bilan mais qu'elle ne semble pas avoir eu d'incidence significative sur le terrain où les opérations de déminage ont suivi un rythme régulier mais lent. Les autorités locales lui reconnaissent cependant le mérite d'avoir appuyé la demande du Sénégal de reporter de sept ans l'application des obligations résultant de la convention d'Ottawa en matière de déminage. Handicap International n'a pas, sur ce point, davantage d'informations.

2- Convention d'Oslo sur les armes à sous munitions : état d'avancement du décret d'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010

Le Général Jean-François PARLANTI fait le point sur l'état d'avancement du décret d'application de la loi relative à la Convention d'Oslo.

La CNEMA deviendrait la CNEMAASM (Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel et des armes à sous munition). Il est prévu d'élargir sa composition au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Santé, à l'Agence Française de Développement ainsi qu'à France Coopération Internationale (FCI). Le nombre d'ONG représentées devrait être augmenté afin d'y inclure HAMAP (Halte aux mines antipersonnel). La commission pourrait également bénéficier de l'expertise du Général Faure, qui a une grande expérience dans le domaine de l'armement.

Le Président soutient l'adhésion d'HAMAP.

La tutelle du MAEE devrait être officialisée. Le financement étant partagé entre le MAEE et le Ministère de la Défense.

Le projet de décret sera en circulation interministérielle en novembre 2011 pour une mise en œuvre prévue pour début janvier 2011.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE exprime la crainte que l'élargissement des membres de la CNEMA ne freine la procédure, notamment au sein des cabinets ministériels. Il rappelle que les représentants des ministères ont, au fil du temps, progressivement disparu.

Le Général Jean-François PARLANTI souligne que l'élargissement des membres de la CNEMA reste limité.

Monsieur Patrice BOUVERET exprime le souhait que soit inscrit dans le décret d'application la possibilité pour les ONG de désigner des suppléants.

Monsieur Camille GOSSELIN indique que l'intervention de la France a été très bien perçue par les membres de la coalition, et que sa mise en œuvre est donc un aspect important. A cet égard, il souhaite connaître les dispositifs qui vont être mis en place par le Ministère de la Défense en matière de financement direct et indirect des entreprises de la fabrication des armes à sous-munitions. Il suggère par exemple une communication à destination des ministères sur ce sujet.

Le Général Jean-François PARLANTI rappelle que la loi s'applique et qu'il n'y a pas lieu d'engager des actions de mise en œuvre particulières. Il rappelle l'interprétation du Gouvernement : s'il existait un cas avéré d'aide directe à une activité prohibée, l'entreprise concernée pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires ce dont les entreprises ont bien conscience.

Le Président explique que si la CNEMA n'a pas la capacité à intervenir sur le plan juridique, elle est toutefois habilitée à faire de la communication. La CNEMA peut avoir un rôle de sensibilisation en attirant l'attention des acteurs financiers sur l'existence de la loi.

3- Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions : état de préparation de la conférence des Etats parties (Ventiane, 9 au 12 novembre 2010)

Le Président fait un point sur l'état de préparation de la 1^{ère} conférence des états parties à la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions.

Monsieur Benjamin WEISZ rappelle les principales difficultés rencontrées par la France et d'autres pays en ce qui concerne le projet du plan d'action élaboré par la Norvège.

Le texte du projet de plan d'action prévoyait des délais plus courts que ceux prévus par la Convention d'Oslo pour la destruction des stocks d'armes à sous-munition. La France et l'Allemagne pensent qu'aller trop vite risquerait de créer un sentiment d'incompréhension et qu'il ne faut pas s'éloigner du texte de la Convention d'Oslo. Il est important que le plan d'action ne crée pas d'obligations nouvelles.

Monsieur Camille GOSSELIN précise que cette disposition était pourtant intéressante et s'inscrivait dans une démarche proactive. Il ne s'agissait pas de créer des actions nouvelles à la charge des signataires en réduisant le délai de destruction mais plutôt d'inciter les Etats à commencer le processus de destruction.

Monsieur Benjamin WEISZ souligne que les Etats qui n'ont pas l'appareil juridique pour appréhender le texte dans toutes ses subtilités, pourraient penser qu'il s'agit de clauses supplémentaires et non d'obligations facultatives. Il ajoute qu'il s'agit notamment des Etats africains de la zone francophone.

Monsieur Camille GOSSELIN rappelle que les Etats africains de la zone francophone n'ont pas de stocks.

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE indique qu'en donnant l'impression de rajouter des obligations, le processus de ratification, voire d'adhésion de certains Etats risquerait d'être fortement ralenti.

Monsieur Benjamin WEISZ rappelle que l'universalisation est un impératif absolu : 43 Etats ont ratifié la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, et 108 Etats l'ont signée. Concernant la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, 156 Etats l'ont ratifiée, il y a toutefois 39 Etats non signataires.

Si la priorité est, en l'occurrence, l'universalisation de la Convention d'Oslo, une action pour l'universalisation de la Convention d'Ottawa, notamment dans les pays de l'UE (Pologne, Finlande) est toujours menée.

Monsieur Camille GOSSELIN réaffirme son soutien à l'universalisation de la Convention d'Ottawa. Il cherche à savoir si, depuis la conférence de Genève, les contacts auraient repris entre le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et les Etats-Unis, qui ne sont pas signataires de la Convention d'Ottawa.

Monsieur Benjamin WEISZ indique que le MAEE a effectivement échangé sur le sujet avec les Etats-Unis, notamment en ce qui concerne l'expérience de la France.

Le Capitaine de frégate Erwan ROCHE ajoute que l'adhésion des Etats-Unis aurait un effet particulièrement incitatif sur les autres Etats.

Le Président indique que le Laos, le Népal et la Pologne ont engagé des consultations pour une éventuelle signature.

Madame Anne-Claire HOYAUX indique que plusieurs programmes multi-pays conduits par des ONG sont appuyés par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, en liaison avec l'Agence Française de Développement, sur la thématique de la lutte contre les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel. S'agissant de la question des armes à sous-munitions au Laos, une demande de subvention d'Handicap International pour un projet d'appui aux acteurs laotiens a été approuvée par le comité ONG de l'AFD en septembre à hauteur de 224 500 euros. Il s'agit d'une approche intégrée de la problématique des restes explosifs de guerre qui traite à la fois de la sensibilisation des populations aux risques, du renforcement des capacités des acteurs locaux et de la dépollution. D'autres initiatives portées par la société civile internationale (HI et CMC) et laotienne (COPE) seront soutenues à Vientiane autour de la conférence : expositions de peinture et de photos, spectacle de danse, projection de films... L'Ambassade de France au Laos, à travers le Fonds Social de développement, a également accordé une subvention de 55 000 euros à COPE, centre de réhabilitation, afin de renforcer l'action et les capacités de cette association, notamment en termes de communication et de visibilité.

Monsieur Jean-Marc BOIVIN exprime le souhait que soit mis en place des synergies et des liens entre les trois traités (Conventions d'Oslo, d'Ottawa et sur les personnes handicapées). Il a rendu compte de sa participation à un atelier à Nairobi dans le cadre duquel les possibilités de plans d'actions au long cours ont été évoquées. Ce sont, en effet, des programmes qui aujourd'hui exigent une certaine constance.

Il explique également que le programme mis en place au Laos, qui est l'un des pays les plus pollués par les armes à sous-munitions, permettra de répondre aux attentes des organisations civiles et de la population locale.

Le Président exprime la crainte que l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions ne soit diluée dans la thématique plus générale du handicap.

Monsieur Jean-Marc BOIVIN précise qu'il faut renforcer les traités les uns par les autres. Lorsque des financements transversaux sont demandés, il est demandé à l'Etat bailleur de faire état de la traçabilité.

Il rappelle que les victimes de mines antipersonnel ne sont pas en compétition avec les autres victimes : tout un travail de pédagogie, a sur ce sujet été effectué.

Le Président précise que l'Ambassadeur GIRMA conduira la délégation.

Monsieur Camille GOSSELIN indique que les financements accordés pour le projet au Laos couvrent une durée d'un an. Il souhaite pouvoir continuer à en bénéficier sur 3, voire 5 années supplémentaires afin d'obtenir une réelle efficacité.

Monsieur Jean-Marc BOIVIN souligne que les expériences partagées avec le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de promotion de la convention d'Oslo ont fonctionné et amené des Etats à signer. Concernant la destruction des stocks, il explique qu'un signal fort serait envoyé si la France était capable de faire une offre de service concrète auprès de certains pays afin de les accompagner dans leur processus de destruction.

Le Général Jean-François PARLANTI explique que l'objectif du Ministère de la Défense est, dans un premier temps, que la France remplisse ses engagements d'ici 2018. Pour ce faire, il faut développer des outils industriels onéreux afin de détruire les stocks et ce, en prenant en compte la contrainte budgétaire et temporelle. Il précise également que la destruction des armes à sous munition est plus compliquée que celle des mines antipersonnel.

Monsieur Camille GOSSELIN ajoute que l'une des objections de la Thaïlande à l'égard de ce traité, est justement sa capacité à détruire. La Thaïlande estime n'avoir pas en effet les ressources financières et industrielles suffisantes. A cet égard, afin d'inciter certains pays, la France pourrait leur proposer de venir visiter le nouveau centre de destruction en France.

4- Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel : compte rendu de la réunion intersessionnelle (Genève, 21 au 25 juin 2010)

Le Président rend compte de la réunion intersessionnelle de la convention d'Ottawa qui a eu lieu à Genève du 21 au 25 juin 2010.

5- Séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines (Nouakchott, 27 au 30 septembre 2010)

Le Président rend compte du séminaire des acteurs francophones de l'action contre les mines qui a eu lieu à Nouakchott du 27 au 30 septembre 2010 et auquel l'Ambassadeur Girma, secrétaire général de la CNEMA a participé.

Monsieur Patrice BOUVERET indique que l'Ambassadeur Papa Omar NDIAYE du Sénégal reproche aux opérateurs de profiter de la situation.

Monsieur le Député François ROCHEBLOINE s'interroge sur la situation en Casamance. Monsieur Jean-Marc BOIVIN rappelle le problème de la continuité des financements pour pouvoir assurer le déminage.

Monsieur Benjamin WEISZ indique qu'il est toujours difficile d'aller voir ce qui se fait sur place. Les sénégalais, qui établissent déjà des rapports, ont du mal à comprendre pourquoi les français viennent les contrôler.

6- Questions diverses

Le Général Jean-François PARLANTI informe qu'un rapport sera remis au secrétaire général de l'ONU fin janvier 2011 sur les armes à sous-munitions et plus précisément sur les modalités de la destruction des stocks.

Monsieur Jean-Marc BOIVIN informe les membres de la CNEMA qu'ils recevront les commentaires d'Handicap International sur le Plan d'action dès le lendemain.

Date de la prochaine réunion de la CNEMA

La prochaine réunion est prévue pour fin janvier/ début février 2011.

Le Président clôt la session.

La séance est levée à 11h15